



Doc. 14837
11 avril 2019

Situation des migrants et des réfugiés dans les îles grecques: il faut redoubler d'efforts

Amendement¹ n° 34

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans l'amendement 34, remplacer les mots:

«remplacer les mots: «de projets humanitaires gérés par les ONG, ce qui permettrait» par les mots suivants:
«soutenus par la Commission européenne, de façon à pouvoir mener».»

par les mots suivants:

«après les mots «de projets humanitaires gérés par les ONG», insérer les mots suivants:

«et d'autres acteurs intéressés, y compris les pouvoirs publics,»».

1. 2019 - Deuxième partie de session

